

Gofor[®]

DUO

HERBICIDE anti-graminées et anti-dicotylédones du blé tendre d'hiver, de l'orge d'hiver et de l'épeautre.

Conditionnement(s)

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP
- Aclonifène
- Diflufénicanil

Classification RAC : 12-32

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2250409

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : aclonifène
Teneur : 500g/l, soit 40.65% (m/m)
Famille chimique : diphényl-éthers
Mode d'action : Action par contact.

Substance active : diflufénicanil
Teneur : 100g/l, soit 8.13% (m/m)
Famille chimique : phénoxy nicotinilides (PNA)
Mode d'action : Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.

Description

Le produit est un herbicide de pré-levée et post-levée précoce s'utilisant sur blé tendre d'hiver, épeautre et orge d'hiver, avant repos végétatif. Il est efficace sur de nombreuses graminées et dicotylédones.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Traiter sur des semis réguliers avec une profondeur minimale de 2.5 cm. Ne pas appliquer le produit sur des semis superficiels ou irréguliers. Ne pas traiter sur des céréales déchaussées ou en mauvais état végétatif, conséquence d'un mauvais enracinement, d'une implantation en sol creux, de sécheresse, d'excès d'eau ou d'eau stagnante, de gel ou d'attaques parasitaires. Ne pas traiter sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique. Ne pas traiter sur des sols sableux, filtrants, caillouteux ou battants. Ne pas traiter avant une période pluvieuse, en particulier ne pas traiter avant des pluies dont le cumul serait supérieur ou égal à 15 mm dans les 2 jours suivant le traitement. En cas de pluviométrie supérieure ou égale à 50 mm dans les dix jours suivant le traitement, une phytotoxicité passagère peut être observée, potentiellement sans impact sur le rendement.

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant l'emploi. Diluer le produit dans un volume de bouillie de 100 à 300 litres d'eau par hectare selon le matériel de pulvérisation utilisé.

Pour cela :

- Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Mettre en route l'agitation et verser la dose nécessaire de produit dans la cuve ou dans l'incorporateur du pulvérisateur.
- Terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.
- Appliquer la bouillie aussitôt après la préparation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques du produit		Niveau de protection des individus		Niveau de protection de l'environnement	
Produit	Mode d'emploi	Produit	Mode d'emploi	Produit	Mode d'emploi
Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce	Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce	Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce
Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce	Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce	Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce
Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce	Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce	Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones	Application en pré-levée et post-levée précoce

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les

distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon

les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient de l'aclonifène, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire

Tableau des usages et doses autorisées

Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Traitement des parties aériennes					
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.2 l/ha	1 trait./an Application avant repos végétatif. stade BBCH 00 à BBCH 09	BBCH 09	1a, 1b, 4a, 7a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.2 l/ha	1 trait./an Application avant repos végétatif. stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 1b, 4a, 7a
Epeautre	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.2 l/ha	1 trait./an Application avant repos végétatif stade BBCH 00 à BBCH 09	BBCH 09	1a, 1b, 4a, 7a
Epeautre	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.2 l/ha	1 trait./an Application avant repos végétatif stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 1b, 4a, 7a
Orge d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.2 l/ha	1 trait./an Application avant repos végétatif. stade BBCH 00 à BBCH 09	BBCH 09	1a, 1b, 4a, 7a
Orge d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.2 l/ha	1 trait./an Application avant repos végétatif. stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 1b, 4a, 7a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
 Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :
<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.
 1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

4. Plantes non-cibles
 4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

7. Riverains et personnes présentes
 7a. . Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Champ d'activité

Application à 1.2 L/ha en pré-levée

Très sensibles: >95%	Sensibles: 85 à 94%	Moyennement sensibles: 70 à 84%	Peu sensibles: 50 à 69%	Non sensibles: <50%
Agrostide jouet du vent, Pâturin, Jonc des crapauds, Lamier pourpre, Matricaire, Coquelicot, Mouron des oiseaux, Ravenelle, Véroniques, Pensées.	Gaillet gratteron, Géranium sp., Fumeterre.	Vulpin, Ray-grass, Moutarde sauvage.		Folle avoine, Brome.

Application à 1.2 L/ha en post-levée précoce

Très sensibles: >95%	Sensibles: 85 à 94%	Moyennement sensibles: 70 à 84%	Peu sensibles: 50 à 69%	Non sensibles: <50%
Agrostide jouet du vent, Gaillet gratteron, Jonc des crapauds, Lamier pourpre, Coquelicot, Mouron des oiseaux, Véroniques, Pensées	Pâturin, Moutarde des champs, Fumeterre, Matricaire.	Moutarde sauvage	Vulpin, Ray-grass	Folle avoine, Brome.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Le produit est homologué à la dose maximum de 1,2 L/ha sur blé tendre d'hiver, épeautre et orge d'hiver. Il s'utilise à une dose comprise entre 1,0 et 1,2 L/ha selon la situation parcellaire (culture, niveau d'infestation, association /programme).

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit seul s'utilise de préférence en post-semis pré-levée des cultures mais peut également s'utiliser en post-levée précoce (1 feuille à 3 feuilles des cultures). Les utilisations au stade pointant ne sont pas autorisées.
Associé, le produit s'utilise en suivant les recommandations définies, principalement en post-semis pré-levée des cultures.
Pour une efficacité optimale sur graminées : le produit s'utilise de la pré-levée jusqu'au stade 3 feuilles maximum des graminées. Pour une efficacité optimale sur dicotylédones : le produit s'utilise du stade pré-levée jusqu'au stade 4 feuilles maximum des dicotylédones (2 verticilles pour le gaillet gratteron). Le respect de ces stades est obligatoire pour obtenir une efficacité maximale du produit.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Le produit peut être utilisé en association et/ou intégré dans un programme de traitement.
Dans tous les cas, il conviendra de suivre les recommandations définies par BAYER. Pour connaître ces recommandations, contacter votre conseiller ou Bayer Services Infos (0 800 25 35 45).

Classification HRAC

12 - Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tige et les racines superficielles.
32 - Action par contact.

Application (matériel, pression)

L'efficacité du produit dépend de la qualité de pulvérisation. Traiter à un volume de bouillie compris entre 100 et 300 L/ha. Utiliser des buses à fente de préférence à injection d'air (homologuées ZNT) pour maîtriser la dérive de pulvérisation.
Respecter les bonnes pratiques de pulvérisation et veiller au bon réglage du matériel avant de commencer les traitements. Traiter en l'absence de vent. Eviter les redoublements de passage de rampes de pulvérisation.
Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement. Dans la mesure du possible, réserver un appareil qui servira uniquement aux traitements de désherbage.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après une céréale traitée avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce, les cultures pouvant être implantées dans le cadre normal de la rotation après travail simplifié du sol (profondeur minimale : 10 cm) ou après labour sont : colza d'hiver, ray-grass (semé en automne ou en fin d'hiver), luzerne (semée en automne

ou en fin d'hiver), pois protéagineux d'hiver, féverole d'hiver, blé tendre et blé dur d'hiver, épeautre, triticale, seigle, orge d'hiver, avoine d'hiver, blé tendre et blé dur de printemps, orge de printemps, avoine de printemps, pois protéagineux de printemps, féverole de printemps, lin à fibre de printemps, pomme de terre, betterave, maïs, tournesol, soja et sorgho.

L'implantation de toute autre culture non mentionnée dans la liste précédente se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Cultures intermédiaires (« CIPAN »).

Après la moisson d'une céréale traitée avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce, les cultures pouvant être implantées en tant que CIPAN après un travail simplifié du sol (profondeur minimale : 10 cm) et en respectant un délai minimum entre application du produit et semis de la CIPAN de 8 mois sont : avoine, sarrasin, nyger, cameline, radis fourrager, moutarde, phacélie, trèfle d'Alexandrie et vesce. Des symptômes de réduction de volume végétal et/ou de décoloration sont susceptibles de se produire mais toujours d'une intensité limitée.

L'implantation de toute autre CIPAN se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle d'une culture de blé tendre d'hiver traitée avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce, les cultures pouvant être implantées en tant que cultures de remplacement sont :

- après un travail superficiel du sol (profondeur minimale : 10 cm) ou après un labour et en respectant le délai entre application du produit et semis de la culture de remplacement écrit entre parenthèses :
blé tendre et blé dur de printemps (4 mois), orge de printemps (4 mois), avoine de printemps (4 mois), pois protéagineux de printemps (4 mois), féverole de printemps (4 mois), maïs (5 mois), soja (5,5 mois) et sorgho (5,5 mois).
- uniquement après labour (profondeur minimale : 20 cm) et en respectant le délai entre application du produit et le semis de la culture de remplacement écrit entre parenthèses : lin à fibre de printemps (5 mois) et pomme de terre (5 mois). Certaines cultures ne doivent pas être implantées : betterave et tournesol.

L'implantation de toute autre culture non mentionnée précédemment se fera sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Gofor® Duo ▣ 500 g/l aclonifène 100 g/l diflufenicanil ▣ AMM n°2250409 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ ® Marque déposée Bayer

Cancérogénicité, catégorie 2 ▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1



▣ ▣ ▣ Attention ▣ ▣ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▣ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)